



TARIFS 2019 pour groupes auto encadrés de 10 a 36 plongeurs

La plongée: 28 €ttc avec prêt de bloc gonflé ou gonflage de vos blocs.

Les + Ycpr: Facturation au nombre de plongées réalisées.
Météo: Maintien ou annulation concertée des plongées.

Vestiaires, douches, Local pour stockage du matériel.
Location de matériel (4 € par élément et par plongée).

Parking (sauf manifestation importante du club).

Restaurant le Yachting : 04 91 73 29 51
leyachting@gmail.com

Réservation: Mail: plongee@ycpr.net
Téléphone: 04 91 73 06 75
Fax: 04 96 14 07 16
Courrier: YCPR BP314 13269 MARSEILLE CEDEX 08

La réservation est effective dès réception d'un chèque d'arrhes d'environ 20% du total estimé. Les inscriptions sont définitives à J-7.

Club :

Contact :

Téléphone port :

Mail :

Dates des plongées :

Nombre de plongeurs :

Besoins en matériel :

Chèque d'arrhes de : € , à l'ordre de l'YCPR joint.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des plongées à l'YCPR.

Nom: date: signature:

Horaires : Le matin, rendez-vous 8h30 pour un départ à 9h00.
L'après-midi, rendez-vous 13h30 pour un départ à 14h00.
Possibilité d'aménager ces horaires.

Informations: Le jour de la plongée, le directeur de plongée du groupe devra présenter la liste et les documents de tous les plongeurs et encadrants présents:
Licence FFESSM en cours
Justificatif de niveau
Certificat médical de moins de 1 an.

Informations sur le club: <http://www.ycpr.net/club-plongee-marseille.html>
<http://www.ycpr.net/infos-pratiques.html>

Hébergement proche possible voir ici:

http://www.ycpr.net/upload/contenu/infos-pratiques/20151208_Liste_heberg_ProchesYCPR.xls.pdf

Plan d'accès:



Réservation groupe auto encadré YCPR

A présenter avec les documents des plongeurs avant la plongée

Nom du club, Numéro FFESSM:

N°	NOM Prénom	Niveau	Licence	Certif méd	facturation		
					location matériel	Nbre de plongées	Total du
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
Total:							

Le directeur de plongée du club visiteur est responsable des plongées effectuées par son groupe avec les moyens techniques de l'YCPR.

Directeur de plongée du club visiteur :
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »:

niveau :

Nom du pilote YCPR ayant vérifié les documents :